



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 47608

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le développement dans notre pays de l'apithérapie. L'utilisation des produits issus des ruches rencontre l'intérêt croissant de médecins et scientifiques intéressés par les effets démontrés de ces produits dans le domaine de la promotion et de la prévention de la santé, dans celui des soins à certaines maladies ou maux bénins ou encore dans le traitement de certaines pathologies plus lourdes (antisepsie, amélioration de fonctions immunitaires, etc.). Elle lui demande donc les mesures que le Gouvernement entend prendre pour promouvoir l'exploitation des caractéristiques des produits concernés, veiller au développement de leur évaluation médicale et scientifique, garantir la qualité des dits produits notamment lorsqu'ils sont importés.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attaché à promouvoir les actions de prévention ou de traitement de pathologies ayant un impact sur la santé publique. Cependant, il ne lui appartient pas de promouvoir tel ou tel outil à visée thérapeutique, l'utilité et l'efficacité de ces outils devant être établies par ailleurs par les professionnels. S'agissant ainsi de l'apithérapie, sa place au sein de l'arsenal thérapeutique existant et notamment ses indications précises doivent être définies par un consensus professionnel issu de travaux scientifiques de qualité méthodologique reconnue.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47608

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2009, page 4002

Réponse publiée le : 11 août 2009, page 7971